

Grâce au rôle de maître d'œuvre assumé par la section canadienne et à la coopération entre ses sections, l'AIPLF organise des stages de perfectionnement à l'intention des parlementaires. Depuis la mise en route d'actions pertinentes dans le volet d'appui au processus électoral de l'Agence, elle participe à des missions de la Francophonie pour l'observation des élections. Notons enfin qu'au Sommet de Maurice, l'AIPLF a été reconnue comme l'assemblée consultative de la Francophonie.

B) L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française



AUPELF

Fondée à l'initiative d'un journaliste du Québec, Jean-Marc Léger, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) a son siège social à Montréal. Elle regroupe la plupart des établissements univer-

sitaires disséminés à travers la Francophonie. Elle favorise les échanges et la concertation, et contribue ainsi au développement de l'enseignement, de la recherche et de la gestion universitaires.

Par ailleurs et grâce au soutien des gouvernements - dont celui du Canada -, l'AUPELF a créé le Fonds international de coopération universitaire (FICU) qui permet de concrétiser les échanges Nord-Sud et Sud-Sud.

Lors du Sommet de Québec, l'AUPELF s'est vue confier la mise en place de l'Université des réseaux d'expression française (UREF). Cette université francophone sans murs vise le maillage des capacités de recherche et de fonctionnement en réseau des universitaires du monde francophone. Le gouvernement canadien a renouvelé son appui à l'UREF lors de la conférence générale qui s'est tenue à Rabat en 1993



et qui a vu l'accession pour un mandat de cinq ans de Michel Gervais, recteur de l'Université Laval, au poste de Président de L'AUPELF-UREF. Ce programme peut et doit contribuer à la réponse des scientifiques francophones aux défis d'aujourd'hui.

Désireux de souligner l'importance de cet opérateur pour le monde universitaire francophone, le Canada vient de doubler sa contribution financière à l'AUPELF-UREF.

